



Communauté Ventoux – Comtat Venaissin
Office Intercommunal du Sport



Nos références : JP/sl/2010-009
Objet : motion

CARPENTRAS,
le 23 mars 2010

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin
B.P 85
84203 CARPENTRAS CEDEX

Monsieur le Président,

Le mouvement sportif de notre territoire conscient des manques et des besoins de nos associations sportives est amené à constater que depuis des mois des querelles d'arrière garde risquent de faire capoter le projet du centre aquatique.

Elles prennent le pas sur l'intérêt général et la mise en place de projets cohérents.

Ses représentants ont tenu à exprimer clairement leurs pensées à l'ensemble des élus au conseil communautaire.

J'ai donc l'honneur de vous adresser la motion que les membres du conseil d'administration de l'O.I.S ont adopté à l'unanimité, avec une abstention.

Notre Conseil d'Administration, comme vous le savez, est composé à 49 % d'élus municipaux et 51 % de représentants du mouvement sportif, tous issus des 7 structures que composent les O.C.S et O.M.S.

Comptant sur vous, Monsieur le Président, pour que vous l'adressiez à l'ensemble des membres du Conseil, je tiens au nom du Conseil d'Administration à vous en remercier par avance, et à vous adresser, nos respectueuses salutations.

Le Président,
Jacques POULET

MOTION

Le Conseil d'Administration de l'Office Intercommunal des Sports de la CoVe, représentant l'ensemble des sportifs de notre territoire, réuni en C.A le 16 février dernier, demande aux membres du bureau de la CoVe et à son conseil de communauté de tout mettre en œuvre afin d'améliorer la pratique sportive sur notre territoire.

En effet, voilà plus de 6 ans que l'O.I.S à la demande du Président Jean-Claude ANDRIEU a fait un bilan de la situation du sport sur le territoire et de ses besoins.

Il s'est penché sur ce qui paraissait le plus urgent : un projet de centre aquatique répondant à l'ensemble des besoins de notre population (Scolaires, clubs, bébés nageurs, femmes enceintes, 3^{ème} âges, gym aquatique, aquaphobie, entretien physique, etc..., etc....) dont le territoire est sevré depuis des années.

Ce projet réalisé par des sportifs pour des sportifs, fut confirmé par le bureau d'étude engagé par la CoVe.

Il est bon de préciser que ce projet dépasse le cadre sportif, car il touche le cadre de vie de nos habitants, et il est d'une grande importance pour ceux désirants s'installer sur notre territoire.

L'O.I.S est conscient des difficultés que la période actuelle entraîne, mais il lui semble que malgré tout, c'est une situation unique que nos élus doivent saisir.

En effet, si le centre aquatique "tombe à l'eau", ils en assumeront la responsabilité morale devant nos enfants et petits enfants car ce n'est pas de sitôt qu'une telle occasion se représentera.

Il nous paraît intéressant de préciser vue les polémiques, que la zone d'implantation de ce centre avait été choisie bien avant les élections municipales, sur des bases claires et impartiales tant par le bureau d'étude que par l'O.I.S.

De ce fait, il est difficilement compréhensible que pour des raisons infantiles vu la nécessité d'un tel projet, tout soit remis en cause, avec le risque de faire capoter définitivement le projet.

Un tel projet devrait être la fierté de tous et porté par vous tous.

L'O.I.S, organisme de proposition et de concertation indépendant des pouvoirs sportifs et politiques, supplie l'ensemble des élus de la CoVe de bien réfléchir à l'avenir du territoire, en faisant passer l'intérêt général avant les querelles de clocher.

Notre territoire se doit dans un premier temps de bénéficier d'une structure adaptée aux besoins, utilisable par les milieux sportifs, familiaux et touristiques.

Dans un deuxième temps, il sera possible d'améliorer l'offre par des structures annexes proches du sport confiées à des privés, afin d'augmenter l'attractivité de notre territoire.

Ayant la chance de posséder le soleil, le Ventoux, les Dentelles, etc...., etc...., Il est temps Mesdames et Messieurs les élus de l'Agglomération, de le doter d'une telle structure.

Cependant l'activité sportive encadrée ou non, ne se limite pas aux sports aquatiques et de pleine nature ; il nous paraît logique que vous puissiez dès à présent réfléchir, en collaboration avec les Maires des Villes et Villages proches à la réalisation de structures couvertes.

Elles amélioreraient la pratique du sport à l'école, le développement de l'École Intercommunale des Sports, et favoriseraient le développement des sports de salle sur l'ensemble du territoire.

Enfin, connaissant le prix de certaines structures nécessaires à des pratiques précises (Natation, Gymnastique, Athlétisme) ne peuvent être soit entretenues, soit réalisées que par une agglomération.

Nous nous permettons de vous demander, la CoVe ayant pris la compétence équipement sportif, d'envisager dans un avenir proche, le centre aquatique ayant été réalisé d'une façon ou d'une autre, d'envisager la prise en charge de la piste d'athlétisme (60% des 350 adhérents des clubs hors Carpentras) et la réalisation d'une salle spécifique gym (plus de 300 adhérents avec 60% hors Carpentras).

L'O.I.S va vous proposer prochainement une vue globale et cohérente des conditions d'évolution à mettre en place pour le développement du sport sur l'ensemble de notre territoire.

Nous tenons à vous rappeler que depuis la naissance du district aucun investissement n'a été fait pour le sport sur le territoire.

L'O.I.S sait fort bien que tout ne sera pas fait du jour au lendemain, mais il y a des réalités politiques, au sens noble du terme, que vous ne pouvez ignorer.

Mesdames et Messieurs les élus, l'ensemble du mouvement sportif que nous représentons compte sur vous.